

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024  
18 H 30 - SALLE JUSTICE DE PAIX - MAIRIE DE MARSANNE**

L'intégralité des échanges n'a pas pu être diffusé en direct en raison d'une panne réseau. Cette séance sera enregistrée puis mise à disposition en vidéo sur le site de la commune [www.marsanne.fr](http://www.marsanne.fr)

Date de la convocation : 7 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et onzième jour du mois d'avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à dix-huit heures et trente minutes, en Mairie de Marsanne, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien LAGIER, Maire.

**Secrétaire de séance** : Madame Yolande URLACHER

Après avoir déclarée la séance ouverte, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yolande URLACHER qui procède à la lecture de l'ordre du jour et à l'**appel nominal des membres du Conseil Municipal**.

**POINT 1. APPEL NOMINAL DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**Présents selon l'ordre du tableau du Conseil Municipal** : Monsieur Damien LAGIER, Madame Bernadette PORTE, Monsieur Stéphane POLNARD, Madame Yolande URLACHER, Monsieur Fabrice NOCERA, Monsieur Pierre PETIT, Madame Muriel VIVIERS, Madame Pascaline FREYDIER, Monsieur Raphaël COMTE, Monsieur Yann REYNAUD, Madame Amandine BERT (Arrivée à 19h29), Madame Frédérique HUGON, Madame Marie DOURY.

**Absents excusés :**

-  Monsieur Axel VAN EXTER donne procuration à Monsieur Stéphane POLNARD
-  Monsieur Jean-Christophe HENRY donne procuration à Madame Frédérique HUGON
-  Madame Amandine BERT donne procuration à Madame Bernadette PORTE jusqu'à son arrivée.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2024**

Monsieur le Maire demande le report de ce point n'ayant pu valider le PV et le transmettre avant le présent conseil.

**POINT 2. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE M 4**

**Rapporteur** : M. Fabrice NOCERA, Adjoint au Maire aux finances et marchés publics.

Après avoir exposé le détail des chapitres étudié au cours de la commission des finances du 8 Mars 2024, concernant le compte de gestion photovoltaïque M4 2023, M. Fabrice NOCERA, Adjoint en charge des finances expose les comptes suivants :

**Récapitulatif par chapitre Mis au vote  
CA & CG 2023 M4 - BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE**

<b>INVESTISSEMENT</b>					
Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
16	Emprunts et dettes assimilés	13 646.48 €	001	Excédent d'investissement reporté	31 345.91 €
21	Immobilisations Corporelles		040	Opérations d'ordre entre section	21 620.12 €
<b>Total dépenses</b>		<b>13 646.48 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>52 966.03 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
011	Charges à caractère général	9 919.62 €	70	Vente de produits finis ou des services	65 013.23 €
65	Autres charges de gestion courantes	- €	77	Produits exceptionnels	4 298.47 €
66	Charges financières	2 281.58 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	4 367.26 €
67	Charges exceptionnelles	39 700.00 €			
042	Opérations d'ordre entre section	21 620.12 €			
<b>Total dépenses</b>		<b>73 521.32 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>73 678.96 €</b>

**Il est précisé que le compte de gestion est en adéquation avec le compte Administratif ;**

**Les résultats du vote, à main levée, concernant cette délibération sont les suivants :**

- Votants : 15
- Suffrages exprimés : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1 – Monsieur Jean-Christophe HENRY
- Pour : 14

**POINT 3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE M 4**

**Rapporteur : M. Fabrice NOCERA, Adjoint au Maire aux finances et marchés publics.**

Après avoir exposé le détail des chapitres étudié au cours de la commission des finances du 8 Mars 2024, concernant le compte administratif photovoltaïque M4 2023, M. Fabrice NOCERA, Adjoint en charge des finances expose les comptes suivants :

<b>BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE M4 Compte Administratif Exercice 2023</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
FONCTIONNEMENT	73 521.32 €	73 678.95 €	157.63 €
INVESTISSEMENT	13 646.48 €	52 966.03 €	39 319.55 €

**Il est précisé que le compte de gestion est en adéquation avec le compte Administratif ;**

Le maire ne prend pas part aux questions et au vote du compte administratif durant lesquels il sort de la salle du conseil.

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
16	Emprunts et dettes assimilés	13 646.48 €	001	Excédent d'investissement reporté	31 345.91 €
21	Immobilisations Corporelles		040	Opérations d'ordre entre section	21 620.12 €
<b>Total dépenses</b>		<b>13 646.48 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>52 966.03 €</b>
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
011	Charges à caractère général	9 919.62 €	70	Vente de produits finis ou des services	65 013.23 €
65	Autres charges de gestion courantes	- €	77	Produits exceptionnels	4 298.47 €
66	Charges financières	2 281.58 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	4 367.26 €
67	Charges exceptionnelles	39 700.00 €			
042	Opérations d'ordre entre section	21 620.12 €			
<b>Total dépenses</b>		<b>73 521.32 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>73 678.96 €</b>

Les résultats du vote, à main levée, concernant cette délibération sont les suivants :

- Votants : 14
- Suffrages exprimés : 13
- Contre : 0
- Abstention : 1 – Monsieur Jean-Christophe HENRY
- Pour : 13

**POINT 4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF PHOTOVOLTAÏQUE 2024 M 4**

Rapporteur : M. Fabrice NOCERA, Adjoint au Maire aux finances et marchés publics.

Après avoir exposé le détail des chapitres étudié au cours de la commission des finances du 22 Mars 2024, concernant le budget photovoltaïque M4 2024, présenté par M. Fabrice NOCERA, Adjoint en charge des finances propose le budget suivant :

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE M4 Exercice 2024	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	65 160.00 €	65 160.00 €
INVESTISSEMENT	60 939.67 €	60 939.67 €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
16	Emprunts et dettes assimilés	5 234.77 €	001	Excédent d'investissement reporté	39 319.55 €
21	Immobilisations Corporelles	55 704.90 €	040	Opérations d'ordre entre section	21 620.12 €
<b>Total dépenses</b>		<b>60 939.67 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>60 939.67 €</b>
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
011	Charges à caractère général	10 700.00 €	70	Vente de produits finis ou des services	65 002.36 €
65	Autres charges de gestion courantes	10.00 €	77	Produits exceptionnels	- €
66	Charges financières	1 766.00 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	157.64 €
67	Charges exceptionnelles	31 063.88 €			
042	Opérations d'ordre entre section	21 620.12 €			
<b>Total dépenses</b>		<b>65 160.00 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>65 160.00 €</b>

**Les résultats du vote, à main levée, concernant cette délibération sont les suivants :**

- Votants : 15
- Suffrages exprimés : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1 – Monsieur Jean-Christophe HENRY
- Pour : 14

<b>POINT 5. VOTE DES TARIFS « EAU POTABLE » 2024</b>
--

**Rapporteur : M. Stéphane POLNARD, Adjoint au Maire à l'Eau et l'Assainissement**

Monsieur Stéphane POLNARD expose tout d'abord à l'assemblée que la hausse des prix de l'énergie se répercute sur le tarif de l'eau d'irrigation. En effet, la majeure partie du coût de l'eau de l'irrigation est constituée par l'achat d'électricité destinée au fonctionnement des pompes.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil municipal de ne pas modifier les tarifs de l'irrigation 2024 :

- **Forfait annuel de consommation « petit terrain » (inférieur ou égal à 800m<sup>2</sup>) : 105€**
- **Forfait annuel de consommation « grand terrain » (supérieur à 800m<sup>2</sup>) : 160€**

Ces tarifs ont été travaillés et présentés précédemment en commission eau, où ils furent validés.

Il est précisé les informations suivantes :

- La facturation sera effectuée en novembre de l'année de facturation.
- L'évolution de la tarification finale sera possible, selon le S.I.D, en cas de consommation totale excessive afin de procéder à une régulation en plus du coût forfaitaire.
- Le forfait d'irrigation sera dû par la personne présente au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.
- Possibilité d'annuler son abonnement avant le 20 avril au plus tard de l'année en cours.

**Les résultats du vote, à main levée, concernant cette délibération sont les suivants :**

- Votants : 15
- Suffrages exprimés : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1 – Monsieur Jean-Christophe HENRY
- Pour : 14

<b>POINT 6. VOTE DES TARIFS « EAU D'IRRIGATION » 2024</b>
---

**Rapporteur : M. Stéphane POLNARD, Adjoint au Maire à l'Eau et l'Assainissement**

Monsieur Stéphane POLNARD expose tout d'abord à l'assemblée que la hausse des prix de l'énergie se répercute sur le tarif de l'eau d'irrigation. En effet, la majeure partie du coût de l'eau de l'irrigation est constituée par l'achat d'électricité destinée au fonctionnement des pompes.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil municipal de ne pas modifier les tarifs de l'irrigation 2024 :

- **Forfait annuel de consommation « petit terrain » (inférieur ou égal à 800m<sup>2</sup>) : 105€**
- **Forfait annuel de consommation « grand terrain » (supérieur à 800m<sup>2</sup>) : 160€**

Ces tarifs ont été travaillés et présentés précédemment en commission eau, où ils furent validés.

Il est précisé les informations suivantes :

- La facturation sera effectuée en novembre de l'année de facturation.
- L'évolution de la tarification finale sera possible, selon le S.I.D, en cas de consommation totale excessive afin de procéder à une régulation en plus du coût forfaitaire.
- Le forfait d'irrigation sera dû par la personne présente au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.
- Possibilité d'annuler son abonnement avant le 20 avril au plus tard de l'année en cours.

**Les résultats du vote, à main levée, concernant cette délibération sont les suivants :**

- Votants : 15
- Suffrages exprimés : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1 – Monsieur Jean-Christophe HENRY

➤ Pour : 14

**POINT 7. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET EAU M 49**

**Rapporteur : M. Fabrice NOCERA, Adjoint au Maire aux finances et marchés publics.**

Après avoir exposé le détail des chapitres étudié au cours de la commission des finances du 8 Mars 2024, concernant le compte de gestion eau et assainissement M49 2023, M. Fabrice NOCERA, Adjoint en charge des finances expose les comptes suivants :

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
20	Immobilisations Incorporelles	18 465.00 €	10	Dotations, fonds divers	937.37 €
21	Immobilisations Corporelles	92 923.39 €	13	Subventions d'investissement	24 360.00 €
23	Immobilisation en cours	- €	16	Emprunts et dettes assimilées	- €
040	Opérations d'ordre entre section	13 031.66 €	001	Excédent d'investissement reporté	317 684.03 €
			040	Opérations d'ordre entre section	51 430.00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>124 420.05 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>394 411.40 €</b>
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
011	Charges à caractère général	48 699.99 €	70	Vente de produits finis ou des services	244 076.72 €
012	Charges de personnel	52 036.16 €	75	Autres produits de gestion	3 855.34 €
014	Atténuations de produits	139 116.67 €	77	Produits exceptionnels	0.72 €
65	Autres charges de gestion courante	202.12 €	002	Excédent de fonctionnement	34 336.25 €
66	Charges financières	- €	042	Opérations d'ordre entre section	13 031.66 €
67	Charges exceptionnelles	1 620.97 €			
68	Provisions pour créances douteuses	1 411.06 €			
042	Opérations d'ordre entre section	51 430.00 €			
<b>Total dépenses</b>		<b>294 516.97 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>295 300.69 €</b>

**Il est précisé que le compte de gestion est en adéquation avec le compte Administratif ;**

**Les résultats du vote, à main levée, concernant cette délibération sont les suivants :**

- Votants : 15
- Suffrages exprimés : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1 – Monsieur Jean-Christophe HENRY
- Pour : 14

**POINT 8. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU M 49**

**Rapporteur : M. Fabrice NOCERA, Adjoint au Maire aux finances et marchés publics.**

Après avoir exposé le détail des chapitres étudié au cours de la commission des finances du 8 Mars 2024, concernant le compte administratif eau et assainissement M49 2023, M. Fabrice NOCERA, Adjoint en charge des finances expose les comptes suivants :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49 Compte Administratif Exercice 2023	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	294 516.97 €	295 300.69 €	783.72 €
INVESTISSEMENT	124 420.05 €	394 411.40 €	269 991.35 €

**Il est précisé que le compte de gestion est en adéquation avec le compte Administratif ;**

Le maire ne prend pas part aux questions et au vote du compte administratif durant lesquels il sort de la salle du conseil.

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
20	Immobilisations Incorporelles	18 465.00 €	10	Dotations, fonds divers	937.37 €
21	Immobilisations Corporelles	92 923.39 €	13	Subventions d'investissement	24 360.00 €
23	Immobilisation en cours	- €	16	Emprunts et dettes assimilées	- €
040	Opérations d'ordre entre section	13 031.66 €	001	Excédent d'investissement reporté	317 684.03 €
			040	Opérations d'ordre entre section	51 430.00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>124 420.05 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>394 411.40 €</b>
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
011	Charges à caractère général	48 699.99 €	70	Vente de produits finis ou des services	244 076.72 €
012	Charges de personnel	52 036.16 €	75	Autres produits de gestion	3 855.34 €
014	Atténuations de produits	139 116.67 €	77	Produits exceptionnels	0.72 €
65	Autres charges de gestion courante	202.12 €	002	Excédent de fonctionnement	34 336.25 €
66	Charges financières	- €	042	Opérations d'ordre entre section	13 031.66 €
67	Charges exceptionnelles	1 620.97 €			
68	Provisions pour créances douteuses	1 411.06 €			
042	Opérations d'ordre entre section	51 430.00 €			
<b>Total dépenses</b>		<b>294 516.97 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>295 300.69 €</b>

Les résultats du vote, à main levée, concernant cette délibération sont les suivants :

- Votants : 14
- Suffrages exprimés : 13
- Contre : 0
- Abstention : 1 – Monsieur Jean-Christophe HENRY
- Pour : 13

**POINT 9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU 2024 M 49**

**Rapporteur : M. Fabrice NOCERA, Adjoint au Maire aux finances et marchés publics.**

Après avoir exposé le détail des chapitres étudié au cours de la commission des finances du 22 Mars 2024, concernant le budget eau et assainissement M49 2024, présenté par M. Fabrice NOCERA, Adjoint en charge des finances propose le budget suivant :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49 Exercice 2024	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	277 661.73 €	277 661.73 €
INVESTISSEMENT	638 930.43 €	638 930.43 €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
20	Immobilisations Incorporelles	50 000.00 €	10	Dotations, fonds divers	11 947.35 €
21	Immobilisations Corporelles	215 000.00 €	13	Subventions d'investissement	38 640.00 €
23	Immobilisation en cours	340 898.77 €	16	Emprunts et dettes assimilées	250 000.00 €
16	Emprunt	20 000.00 €	001	Excédent d'investissement reporté	269 991.35 €
040	Opérations d'ordre entre section	13 031.66 €	040	Opérations d'ordre entre section	51 430.00 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	16 921.73 €
<b>Total dépenses</b>		<b>638 930.43 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>638 930.43 €</b>
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
011	Charges à caractère général	60 887.26 €	70	Vente de produits finis ou des services	260 000.00 €
012	Charges de personnel	40 000.00 €	75	Autres produits de gestion	3 336.35 €
014	Atténuations de produits	101 000.00 €	77	Produits exceptionnels	510.00 €
65	Autres charges de gestion courante	800.00 €	002	Excédent de fonctionnement	783.72 €
66	Charges financières	1 000.00 €	042	Opérations d'ordre entre section	13 031.66 €
67	Charges exceptionnelles	1 500.00 €			
68	Provisions pour créances douteuses	4 122.74 €			
042	Opérations d'ordre entre section	51 430.00 €			
021	Virement à la section d'investissement	16 921.73 €			
<b>Total dépenses</b>		<b>277 661.73 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>277 661.73 €</b>

Les résultats du vote, à main levée, concernant cette délibération sont les suivants :

- Votants : 15
- Suffrages exprimés : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1 – Monsieur Jean-Christophe HENRY
- Pour : 14

**POINT 10. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL M 57**

**Rapporteur : M. Fabrice NOCERA, Adjoint au Maire aux finances et marchés publics.**

Après avoir exposé le détail des chapitres étudié au cours de la commission des finances du 8 Mars 2024, concernant le compte de gestion communal M57 2023, M. Fabrice NOCERA, Adjoint en charge des finances expose les comptes suivants :

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
16	Emprunts et dettes assimilés	146 419.89 €	10	Dotations, fonds divers	174 502.63 €
20	Immobilisations Incorporelles	68 127.35 €	13	Subventions d'investissement	37 358.11 €
21	Immobilisations Corporelles	38 107.28 €	16	Emprunts et dettes assimilés	527.00 €
23	Immobilisation en cours	96 741.86 €	024	Produits des cessions	- €
001	Déficit d'investissement	278 992.78 €	040	Opérations d'ordre entre section	7 964.65 €
			21		256.91 €
<b>Total dépenses</b>		<b>628 389.16 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>220 609.30 €</b>
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
011	Charges à caractère général	356 524.33 €	013	Atténuation de charges	20 102.45 €
012	Charges de personnel	446 087.11 €	70	Vente de produits finis ou des services	113 716.26 €
014	Atténuations de produits	26 017.00 €	73	Impôts et taxes	40 115.37 €
65	Autres charges de gestion courante	198 261.59 €	731	Impositions directes	676 542.49 €
66	Charges financières	38 351.46 €	74	Dotations et participations	244 832.07 €
67	Charges spécifiques	24 534.76 €	75	Autres produits de gestion	192 130.48 €
68	Dotations aux amortissements	686.98 €	76	Produits financiers	348.60 €
042	Opérations d'ordre entre section	7 964.65 €	77	Produits spécifiques	553.35 €
021			002	Excédent de fonctionnement reporté	- €
<b>Total dépenses</b>		<b>1 098 427.88 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>1 288 341.07 €</b>

Il est précisé que le compte de gestion est en adéquation avec le compte Administratif ;

Les résultats du vote, à main levée, concernant cette délibération sont les suivants :

- Votants : 15
- Suffrages exprimés : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1 – Monsieur Jean-Christophe HENRY
- Pour : 14

**POINT 11. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL M 57**

Rapporteur : M. Fabrice NOCERA, Adjoint au Maire aux finances et marchés publics.

Après avoir exposé le détail des chapitres étudié au cours de la commission des finances du 8 Mars 2024, concernant le compte administratif communal M57 2023, M. Fabrice NOCERA, Adjoint en charge des finances expose les comptes suivants :

BUDGET COMMUNAL M57 Compte Administratif Exercice 2023	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	1 098 427.88 €	1 288 341.07 €	189 913.19 €
INVESTISSEMENT	628 389.16 €	220 609.30 €	- 407 779.86 €

Il est précisé que le compte de gestion est en adéquation avec le compte Administratif ;

Le maire ne prend pas part aux questions et au vote du compte administratif durant lesquels il sort de la salle du conseil.

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
16	Emprunts et dettes assimilés	146 419.89 €	10	Dotations, fonds divers	174 502.63 €
20	Immobilisations Incorporelles	68 127.35 €	13	Subventions d'investissement	37 358.11 €
21	Immobilisations Corporelles	38 107.28 €	16	Emprunts et dettes assimilés	527.00 €
23	Immobilisation en cours	96 741.86 €	024	Produits des cessions	- €
001	Déficit d'investissement	278 992.78 €	040	Opérations d'ordre entre section	7 964.65 €
			21		256.91 €
<b>Total dépenses</b>		<b>628 389.16 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>220 609.30 €</b>
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote
011	Charges à caractère général	356 524.33 €	013	Atténuation de charges	20 102.45 €
012	Charges de personnel	446 087.11 €	70	Vente de produits finis ou des services	113 716.26 €
014	Atténuations de produits	26 017.00 €	73	Impôts et taxes	40 115.37 €
65	Autres charges de gestion courante	198 261.59 €	731	Impositions directes	676 542.49 €
66	Charges financières	38 351.46 €	74	Dotations et participations	244 832.07 €
67	Charges spécifiques	24 534.76 €	75	Autres produits de gestion	192 130.48 €
68	Dotations aux amortissements	686.98 €	76	Produits financiers	348.60 €
042	Opérations d'ordre entre section	7 964.65 €	77	Produits spécifiques	553.35 €
021			002	Excédent de fonctionnement reporté	- €
<b>Total dépenses</b>		<b>1 098 427.88 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>1 288 341.07 €</b>

Les résultats du vote, à main levée, concernant cette délibération sont les suivants :

- Votants : 14
- Suffrages exprimés : 13
- Contre : 0
- Abstention : 1 – Monsieur Jean-Christophe HENRY
- Pour : 13

**POINT 12. VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024 M 57**

Rapporteur : M. Fabrice NOCERA, Adjoint au Maire aux finances et marchés publics.

Après avoir exposé le détail des chapitres étudié au cours de la commission des finances du 22 Mars 2024, concernant le budget communal M57 2024, présenté par M. Fabrice NOCERA, Adjoint en charge des finances propose le budget suivant :

BUDGET COMMUNAL M57 Exercice 2024	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 317 231.86 €	1 317 231.86 €
INVESTISSEMENT	1 917 705.12 €	1 917 705.12 €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote inclut RAR	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote inclut RAR
16	Emprunts et dettes assimilés	128 527.00 €	10	Dotations, fonds divers	233 076.19 €
20	Immobilisations Incorporelles	50 000.00 €	13	Subventions d'investissement	870 074.50 €
21	Immobilisations Corporelles	207 398.26 €	16	Emprunts et dettes assimilés	450 000.00 €
23	Immobilisation en cours	1 124 000.00 €	024	Produits des cessions	160 000.00 €
001	Déficit d'investissement	407 779.86 €	040	Opérations d'ordre entre section	8 108.00 €
			21		196 446.43 €
<b>Total dépenses</b>		<b>1 917 705.12 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>1 917 705.12 €</b>
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote inclut RAR	N°	Intitulé	Montant réalisé proposé au vote inclut RAR
011	Charges à caractère général	418 582.35 €	013	Atténuation de charges	20 000.00 €
012	Charges de personnel	459 124.81 €	70	Vente de produits finis ou des services	158 520.00 €
014	Atténuations de produits	29 046.00 €	73	Impôts et taxes	41 300.00 €
65	Autres charges de gestion courante	155 383.89 €	731	Impositions directes	737 341.00 €
66	Charges financières	48 781.00 €	74	Dotations et participations	180 820.00 €
67	Charges spécifiques	1 000.00 €	75	Autres produits de gestion	177 063.88 €
68	Dotations aux amortissements	759.38 €	76	Produits financiers	500.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	8 108.00 €	77	Produits spécifiques	1 000.00 €
021		196 446.43 €	78	Reprise sur depreciation	686.98 €
<b>Total dépenses</b>		<b>1 317 231.86 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>1 317 231.86 €</b>

Les résultats du vote, à main levée, concernant cette délibération sont les suivants :

- Votants : 15
- Suffrages exprimés : 12
- Contre : 0
- Abstention : 3 – Monsieur Jean-Christophe HENRY, Madame Frédérique HUGON, Madame Marie DOURY
- Pour : 12

**POINT 13. AFFECTATION DU RESULTAT 2023 PHOTOVOLTAÏQUE M 4**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déf	Recettes ou excéd	Dépenses ou déf	Recettes ou excéd	Dépenses ou déf	Recettes ou excédent
Résultats reportés		4 367.26 €		31 345.91 €	- €	35 713.17 €
Opérations de l'exercice	73 521.32 €	69 311.70 €	13 646.48 €	21 620.12 €	87 167.80 €	90 931.82 €
<b>Totaux</b>	<b>73 521.32 €</b>	<b>73 678.96 €</b>	<b>13 646.48 €</b>	<b>52 966.03 €</b>	<b>87 167.80 €</b>	<b>126 644.99 €</b>
Résultat de l'exercice sans report		4 209.62		7 973.64		
Résultats de clôture		157.64 €		39 319.55 €	- €	39 477.19 €
	Besoin de financement		0.00			
	Excédent de financement		39 477.19			
	Restes à réaliser		0.00	0.00		
	Besoin de financement		0.00			
	Excédent de financement des restes à réaliser		0.00			
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement			39 477.19		

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

157.64 au compte 1068 Investissement  
157.64 au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Les résultats du vote, à main levée, concernant cette délibération sont les suivants :

- Votants : 15
- Suffrages exprimés : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1 – Monsieur Jean-Christophe HENRY
- Pour : 14

**POINT 14. AFFECTATION DU RESULTAT 2023 BUDGET EAU M 49**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		34 336.25 €		317 684.03 €	- €	352 020.28 €
Opérations de l'exercice	294 516.97 €	260 964.44 €	124 420.05 €	76 727.37 €	418 937.02 €	337 691.81 €
Totaux	294 516.97 €	295 300.69 €	124 420.05 €	394 411.40 €	418 937.02 €	689 712.09 €
Résultat sans report		33 552.53 €		47 692.68 €		
Résultats de clôture		783.72		269 991.35		270 775.07
Besoin de financement			0.00			
Excédent de financement				270 775.07		
Restes à réaliser			0.00	0.00		
Besoin de financement			0.00			
Excédent de financement des restes à réaliser						
Besoin total de financement						
Excédent total de financement				270 775.07 €		

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de : 783.72 € au compte 1068 Investissement, Au minimum couverture du besoin de financement au compte 002 résultat de fonctionnement reporté

Les résultats du vote, à main levée, concernant cette délibération sont les suivants :

- Votants : 15
- Suffrages exprimés : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1 – Monsieur Jean-Christophe HENRY
- Pour : 14

**POINT 15. AFFECTATION DU RESULTAT 2023 BUDGET COMMUNAL M 57**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			278 992.78 €		278 992.78 €	
Opérations de l'exercice	1 098 427.89 €	1 288 341.07 €	349 398.38 €	220 609.30 €	1 447 824.28 €	1 508 950.37 €
Totaux	1 098 427.89 €	1 288 341.07 €	628 389.16 €	220 609.30 €	1 726 817.04 €	1 508 950.37 €
Résultat sans report		189 913.19 €	- 128 787.08 €			
Résultats de clôture	- €	189 913.19 €	- 407 779.86 €	- €	- 217 866.67 €	- €
Besoin de financement				- 407 779.86 €		
Excédent de financement						
Restes à réaliser			815 859.97	1 121 574.50		
Besoin de financement						
Excédent de financement des restes à réaliser			306 714.53			
Déficit de financement des restes à réaliser			0.00			
Besoin total de financement					102 065.33 €	
Excédent total de financement						

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de : 189 913.19 € au compte 1068 Investissement au minimum couverture du besoin de financement au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté

Les résultats du vote, à main levée, concernant cette délibération sont les suivants :

- Votants : 15
- Suffrages exprimés : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1 – Monsieur Jean-Christophe HENRY
- Pour : 14

**POINT 16. VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2024**

Rapporteur : M. Fabrice NOCERA, Adjoint au Maire aux finances et marchés publics.

M. le Maire donne la parole à M. Fabrice NOCERA, Adjoint au Maire en charge des Finances Communales. Afin d'exposer ce dossier, M. NOCERA présente, tout d'abord, à l'assemblée un document relatif aux taxes locales, en plusieurs points :

- Les taxes (taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti) à Marsanne en 2023,
- Les taux moyens au niveau départemental et au niveau national des taxes précitées en 2023,
- Les taux d'imposition proposés au conseil municipal pour 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2024 équivalant au taux global appliqué en 2023 sur le territoire de la commune, soit **29,29 %**.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties est proposé iso à 2023, à savoir **51,13 %**.

Pour rappel, le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a été de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans, pour rappel le taux de la taxe d'habitation a été maintenu au taux de 2019 soit **11.60%**.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2024, le produit fiscal attendu a été estimé à 702 163 €, conformément aux données transmises par les services fiscaux. L'état 1259 sera joint à la présente délibération.

**Les résultats du vote, à main levée, concernant cette délibération sont les suivants :**

- Votants : 15
- Suffrages exprimés : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1 – Monsieur Jean-Christophe HENRY
- Pour : 14

<b>POINT 17. OUVERTURE DE POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR LA PERIODE ESTIVALE</b>
---

**Rapporteur : M. Damien LAGIER, Maire de Marsanne**

Le maire rappelle :

-  Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
-  Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
-  **Vu** le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,
-  **Vu** le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
-  **Vu** le tableau des emplois,
-  **Considérant** la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison de la charge de travail saisonnière accrue, notamment pour la gestion des espaces verts,

**Le maire propose à l'assemblée,**

la création d'un emploi temporaire d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 pour

- Travaux, Maintenance et Entretien des espaces verts,
- Travaux, Maintenance et Nettoyage des voies publiques,
- Travaux, Maintenance et Nettoyage des bâtiments communaux,
- Suivi et participation à l'organisation des événements festifs et commémoratifs de la commune : propreté, travaux, maintenance, montage, démontage et sécurité,
- Astreintes.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Adjoint Technique.

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle suffisante dans la gestion des espaces verts.

**Les résultats du vote, à main levée, concernant cette délibération sont les suivants :**

- Votants : 15
- Suffrages exprimés : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1 – Monsieur Jean-Christophe HENRY
- Pour : 14

<b>POINT 18. VALIDATION D'AVENANT A L'OPERATION DE REHABILITATION DU PRIEURE SAINT FELIX</b>
--

**Rapporteur : Mme Bernadette PORTE, Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme.**

Les 3 arcatures situées sur la face Est du Prieuré Saint Félix nécessitent plus de travaux que prévu au moment de l'établissement du CCTP et du marché.

Un mortier armé avec ragréage (mortier de greffe) était prévu initialement, mais après analyse et étude de structures, il s'avère que l'empierrement situé au-dessus des arcades est trop instable avec des chutes de pierre imminentes.

Un devis de travaux supplémentaires pour la reprise des arcatures arrachées a été établi pour un montant de 56 078,21 € HT, soit 67 293,86 € TTC ; ce montant correspond à un pourcentage d'augmentation de 5,84 % de l'ensemble du marché de travaux.

Un délai supplémentaire de 5 semaines pour la réalisation de ce travail est également requis.

Le plan de financement actualisé avec le montant des dépenses engagées se présente ainsi à ce jour :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant
Travaux + VRD	1 016 170,72 €	Etat – DETR	272 519,00 €
Maîtrise d'œuvre	97 024,76 €	Région	120 000,00 €*
Dépenses annexes (sécurité, contrôle, publication...)	21 653,27 €	Région – Bonus Ruralité	44 000,00 €
		Département	235 279,00 €
		DRAC	171 888,00 €
		Autofinancement	291 162,75 €
<b>Total</b>	<b>1 134 848,75 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 134 848,75 €</b>

\*notifications en cours

Les résultats du vote, à main levée, concernant cette délibération sont les suivants :

- Votants : 15
- Suffrages exprimés : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 15

<b>POINT 19. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE PROPOSEE PAR MONTELIMAR AGGLOMERATION</b>
---

**Rapporteur : M. Damien LAGIER, Maire de Marsanne.**

M. Le Maire de Marsanne indique que le 24 janvier 2024, la commune de Marsanne a été destinataire d'un courrier recommandé avec avis de réception demandant « *le positionnement quant à l'intégration de la commune de Marsanne au périmètre du futur contrat de concession pour l'eau potable* », avant le 31 janvier 2024. Passé ce délai, M. le Vice-Président à l'Eau, M. Hervé ICARD, considèrera que la commune de Marsanne refuse d'intégrer le périmètre du futur contrat de concession pour l'eau potable.

M. le Maire de Marsanne rappelle à tous les conseillers les événements passés sur ce dossier :

-  1<sup>er</sup> février 2022 : réunion Délégation de Service Public eau à l'initiative de Montélimar Agglomération
-  19 octobre 2022 : réunion Assistance maîtrise d'ouvrage Délégation de Service Public « eau potable » à l'initiative de Montélimar Agglo
-  24 février 2023 : Comité de pilotage concernant la Délégation de Service Public eau à l'initiative de Montélimar Agglo
-  6 juin 2023 : Retour d'expérience 2022 à l'État, la Direction Départementale des Territoire et l'Agence de Régionale de santé en sous-préfecture de Nyons en présence des services de Montélimar-Agglomération et de M. ICARD, Vice-Président à l'Eau de Montélimar-Agglomération
-  8 juin 2023 : Demande d'informations auprès de la commune
-  20 juin 2023 : Demande d'informations complémentaires à la commune
-  27 juin 2023 : Demande à la commune de visites des installations pour les candidats à la DSP. La municipalité a demandé à décaler cette dernière après la période estivale et limiter l'impact technique pour la commune

-  6 juillet 2023 : visite des infrastructures à Marsanne par les candidats à la DSP (Saur, Suez et Véolia)
-  13 juillet 2023 : Demande d'informations complémentaires à la commune
-  18 juillet 2023 : Demande d'informations complémentaires à la commune. Réponse de l'Adjoint au Maire, M. Stéphane POLNARD pour l'octroi d'un délai supplémentaire au vu de la saison estivale et du nombre important de sollicitations des services techniques de la commune
-  31 août 2023 : Envoi des éléments de réponse
-  1<sup>er</sup> septembre 2023 : Téléchargement des éléments de réponse par un agent de la Ville de Montélimar

Entre le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et le 24 janvier 2024, date de la lettre de M. le Vice-Président Hervé ICARD, aucune information, convocation à une réunion ou échange n'a eu lieu entre les services de Montélimar-Agglomération et la commune. **Il est à noter que les propositions et réponses des candidats à la DSP ont apparemment été étudiées par l'Agglomération, sans qu'une seule fois, il n'ait été proposé à la commune de Marsanne d'en connaître les tenants et les aboutissants.**

Depuis le 24 janvier 2024, la commune n'a eu aucun nouvel échange, à part les « reproches » du Vice-Président à l'Eau le 5 février 2024 en bureau des maires de Montélimar-Agglomération, notamment sur la validation du propre schéma directeur de la commune et du programme pluriannuel d'investissement afférent, lors du conseil municipal de Marsanne du 29 janvier 2024. En réponse lors de cette réunion, **M. le Maire de Marsanne a répondu qu'il ne pouvait pas engager l'avenir de l'eau potable de sa commune sur sa simple décision, qu'une consultation du Conseil Municipal, voire de la population, est indispensable pour une décision d'une telle importance et qui plus est que la commune n'avait à ce jour reçu aucune information** (mise en place, coût supplémentaire pour les administrés, fonctionnement...).

La commune a pourtant, dès la première réunion du 1<sup>er</sup> février 2022 par la voix du Maire (*voir relevés de décision*) fait savoir qu'elle souhaitait rester en régie communale avec subdélégation du service mais qu'elle n'était pas fermée à l'étude des autres possibilités proposées par Montélimar-Agglomération, notamment la **création d'une régie intercommunale directe**, et c'est pour cela que, **à l'initiative de M. le Maire de Marsanne**, un positionnement optionnel avait été demandé.

N'ayant eu **aucune information claire et précise** quant à la mise en œuvre des scénarii proposés par Montélimar-Agglomération et son Vice-Président à l'eau, le conseil municipal n'est donc pas en mesure d'étudier ce jour la proposition évoquée et de donner son accord à la participation à une quelconque DSP qui engagerait la commune.

M. le Maire de Marsanne demande donc au Conseil Municipal de se prononcer à nouveau par le vote sur le refus de participer la DSP de Montélimar, de demander à Montélimar-Agglomération de prolonger la subdélégation de la compétence eau à la Commune de Marsanne jusqu'au 31 décembre 2030, date de fin de la Délégation de Service Public eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion Citelle et de demander également à Montélimar-Agglomération de travailler sur une régie intercommunale directe plutôt qu'une Délégation de Service Public à un opérateur privé.

**Les résultats du vote, à main levée, concernant cette délibération sont les suivants :**

- Votants : 15
- Suffrages exprimés : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1 – Monsieur Jean-Christophe HENRY
- Pour : 14

Monsieur le Maire, Damien LAGIER propose une prochaine séance fin mai et lève le conseil à 21 h 15.

Yolande URLACHER  
Secrétaire de séance

Damien LAGIER  
Maire de Marsanne